



Mercredi 22 janvier 2020

PARCOURSUP

L'apprentissage enfin reconnu pour l'affectation post-bac.

Bien, mais pas encore suffisant pour le président de CMA France, Bernard Stalter :

« Il faut maintenant continuer à élargir l'offre, améliorer l'outil et construire une politique d'orientation plus ambitieuse, quels que soient les diplômes, pour une orientation choisie et la garantie d'un emploi ! »

La plateforme d'affectation Parcoursup ouvre mercredi 22 janvier 2020. Grâce à la mobilisation de CMA France auprès des Ministères du Travail, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, les cursus BTS des 112 CFA sont proposés aux jeunes lycéens depuis l'an dernier. En plus des 10 vœux « étudiant », le lycéen a ainsi jusqu'au 2 avril pour formuler 10 vœux apprentissage sur des diplômes uniquement post-bac. Charge aux CFA d'accompagner après les jeunes dans leurs démarches et les aider à trouver un maître d'apprentissage.

L'apprentissage est enfin reconnu comme une voie d'excellence vers les métiers et l'emploi. Les chiffres confirment la dynamique : les vœux sur Affelnet (outil post collège) ont progressé de 45 % en deux ans. Testé l'an dernier, Parcoursup avait déjà enregistré 20 000 vœux en apprentissage. L'enjeu maintenant est d'aller plus loin et de tenir **l'engagement de CMA France de former 60 000 apprentis supplémentaires d'ici 2022.**

Pour cela, Bernard Stalter rappelle qu'en dépit des avancées, des axes d'amélioration sont encore à créer : *« il faut aller plus loin. A ce jour les filières de l'artisanat tels que les brevets de maîtrise, les formations bac ou infra bac qui répondent à de plus en plus de vœux de reconversion des candidats ne sont pas référencés. Les délais de choix ne sont pas non plus compatibles avec le processus d'apprentissage, qui nécessite de trouver une entreprise en plus de la formation. A l'heure de la mise en place de la Loi Choisir son avenir professionnel, proposant une mobilité d'inscription tout au long de l'année, la clôture des vœux au 2 avril n'a pas de sens. »*

Le président de CMA France en appelle à passer d'un outil d'affectation à un outil d'orientation.

Pour rappel l'apprentissage dans les CFA des CMA c'est :

100 000 jeunes formés / an

Plus de 11 000 apprentis en diplôme sup

600 formations à 250 métiers.

80 % des apprentis de niveau IV trouvent un emploi en 6 mois après la fin de leur diplôme.

41 % des chefs d'entreprise artisanale ont été apprenti

Un apprenti sur deux trouve un emploi dans son entreprise de formation.

cma-france.fr - [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) / [LinkedIn](#)
Le portail des chambres de métiers et de l'artisanat : artisanat.fr

CONTACT PRESSE CMA France

Valérie Marquis – directrice relations presse relations publiques - 06 20 67 45 86 / marquis@cma-france.fr